

## Sénégal



<http://www.who.int/countries/en/>

### SITUATION DE LA SANTÉ

La mise en œuvre du Plan national de développement sanitaire (PNDS) 2009-2018 contribue à l'atteinte des objectifs de l'axe 2 du Plan Sénégal Emergent (PSE) relatif à la formation du capital humain par la mise en place d'une offre de soins de santé de qualité facilement accessible aux individus et communautés. D'importants résultats ont été enregistrés: baisse des mortalités infantile, infanto-juvénile et néo-natale, baisse significative de la mortalité palustre, maintien de la faible prévalence du VIH dans la population générale, amélioration de la protection des enfants avec l'augmentation de la couverture vaccinale et l'introduction de nouveaux vaccins, interruption de la transmission du poliovirus sauvage depuis 2004 et aucun cas de décès lié à la rougeole depuis 2010. Malgré les progrès enregistrés, la situation sanitaire et sociale au Sénégal reste caractérisée par une mortalité maternelle, néonatale et infanto-juvénile encore élevée, l'émergence de nouvelles maladies à potentiel épidémique, la recrudescence des maladies non transmissibles et la persistance des maladies endémiques (paludisme, tuberculose et VIH/Sida, maladies tropicales négligées). On note également la persistance de la vulnérabilité des femmes, des enfants, des adolescents, des personnes âgées, des personnes handicapées, des personnes indigentes etc.) et le poids de déterminants de la santé.

### POLITIQUES ET SYSTÈMES DE SANTÉ

Le ministère de la Santé et de l'Action sociale met en œuvre des politiques d'accès universel aux soins (couverture maladie universelle), d'autonomisation des groupes vulnérables (carte d'égalité des chances, bourses de sécurité familiale). A cet effet, la Stratégie de financement de la santé pour tendre vers la CSU a été validée. Lors du forum national de plaidoyer pour la mobilisation de ressources domestiques, en novembre 2017, le Président de la République s'est prononcé en faveur de l'augmentation progressive du budget de la santé à 15% du budget de l'Etat, conditionnée à l'adoption du plan d'investissement du secteur santé, à l'amélioration de la qualité de l'offre de services et à l'efficacité dans l'utilisation des ressources. Les Collectivités locales, l'Alliance du secteur privé de la santé, les Partenaires techniques et financiers et la Société civile se sont également engagés à contribuer davantage au financement du secteur santé.

Le pays s'est doté d'une Plateforme de renforcement du système de santé et de plusieurs plans d'action : plan stratégique intégré de santé reproductive, maternelle, néonatale, infantile et des adolescents (2016-2020) et dossier d'investissement dans le cadre du nouveau mécanisme de financement mondial, plan d'urgence pour la réduction des décès maternels et néonataux, plan d'action national pour la sécurité sanitaire, plan intégré de lutte contre les maladies non transmissibles, plan d'accélération de l'élimination du VIH d'ici 2020, plan d'élimination du paludisme dans les régions du Nord et pré élimination dans les régions du Centre, plan stratégique intégré Réglementation, Contrôle technique de la qualité et la chaîne d'approvisionnement des médicaments, plan stratégique national e-Santé.

Les autres actions majeures sont l'application de la loi antitabac, l'évaluation de l'utilisation du mercure dans le secteur de la santé, la rédaction du nouveau plan stratégique du système d'informations sanitaires, l'établissement de la situation de référence pour l'élaboration du programme sectoriel eau, hygiène et assainissement en vue de la réalisation de l'ODD6.

### COOPÉRATION POUR LA SANTÉ

Le pays bénéficie de l'assistance technique et financière mobilisée dans le cadre des initiatives sous régionales et régionales en matière de santé auxquelles il participe. En outre, il siège au sein d'un certain nombre d'instances de pilotage à savoir OOAS, RBM, HHA, IHP+, Muskoka, Fonds mondial, Gavi, RMNH, Compact, Busan, Every Woman Every Child, ect.

Divers partenaires techniques et financiers apportent leur appui au ministère de la Santé et de l'Action sociale : Agences du Système des Nations Unies, organismes de coopération bilatérale et multilatérale, ONG. Un certain nombre de cadres et de mécanismes sont en place pour la coordination des interventions de ces partenaires : PNUAD 2012-2018, Programmes conjoints, Groupe thématique Santé, G12, G50.

Le PNUAD 2012-2018 vient d'être évalué. La contribution de l'OMS-Sénégal à la coordination de l'élaboration du Programme conjoint du Sénégal avec l'équipe de pays des Nations Unies (UNCT) dans le PNUAD intègre un appui actif au pilier « Services sociaux de base et protection sociale » avec la participation aux programmes conjoints entre les agences des NU pour l'amélioration de la santé des femmes et des enfants dans 4 régions du Sénégal à travers le Programme Intégré Santé, Education et Nutrition (PISEN). L'OMS participe activement aux activités de l'équipe conjointe VIH dans le cadre de la mise en œuvre du plan conjoint VIH et à l'élaboration du document d'analyse du bilan commun du pays (CCA) dans l'esprit du Delivery As One (DaO) et au processus d'élaboration d'un nouvel PNUAD 2019 – 2023 en cours.

Région de l'OMS	Afrique
Groupe de revenu de la Banque mondiale	Faible revenu
<b>Santé de l'enfant</b>	
Enfants nourris exclusivement au sein pendant les premiers mois de vie (%) (2015)	36
Couverture par le vaccin DTC3 chez les enfants d'un an (%) (2016)	93
<b>Statistiques démographiques et socioéconomiques</b>	
Espérance de vie à la naissance (années) (2015)	66.7 (H+F) 68.6 (F) 64.6 (H)
Population totale (en milliers) (2015)	15129.3
% de moins de 15 ans (2015)	43.8
% de plus de 60 ans (2015)	4.5
Indice de pauvreté : % de la population disposant de moins de \$1,25 par jour (PPA) (2011)	29.6
Taux d'alphabétisation des adultes (+ de 15 ans) (%) (2007-2012)	50
Rang selon l'indicateur d'inégalité de genre (2014)	118
Rang selon l'indice de développement humain (2014)	170
<b>Systèmes de santé</b>	
Total des dépenses de santé en pourcentage du produit intérieur brut (2014)	4.66
Dépenses privées pour la santé en pourcentage du total des dépenses pour la santé (2014)	48.17
Dépenses publiques générales pour la santé en pourcentage du total des dépenses publiques (2014)	8.04
Nombre de médecins pour 1000 habitants (2016)	0.068
Nombre d'infirmières et de sages-femmes pour 1000 habitants (2016)	0.309
<b>Mortalité et estimations sanitaires générales</b>	
Taux de mortalité néonatale (pour 1000 naissances vivantes) (2016)	21
Taux de mortalité pour 1000 enfants de moins de 5 ans (2016)	51
Ratio de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances vivantes) (2015)	315
Naissances assistées par du personnel de santé qualifié (%) (2015)	59
<b>Santé publique et environnement</b>	
Population utilisant les services d'assainissement de manière sûre% (2015)	22 (Rural) 24 (Total) 24 (Urbain)
Population utilisant les services d'eau potable gérés de manière sûre % ()	

## PROGRAMME D'ACTION STRATÉGIQUE DE COOPÉRATION AVEC LE PAYS DE L'OMS (2016-2018)

Priorités Stratégiques	Principaux domaines d'intervention
<p><b>PRIORITÉ STRATÉGIQUE 1:</b> Renforcement du système de santé et des politiques sanitaires ; Couverture maladie universelle ; Gestion de l'information sanitaire ; Accès aux médicaments essentiels et produits de santé</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appui pour la mise en place de cadres réglementaires</li> <li>• Appui à la décentralisation des services sanitaires et au renforcement des capacités opérationnelles du district</li> <li>• Appui à l'accessibilité des soins de qualité pour toutes les tranches d'âge</li> <li>• Appui au plaidoyer pour l'augmentation de la part du budget de l'État allouée au Ministère de la santé</li> <li>• Appui à l'accès aux médicaments essentiels et renforcement des moyens réglementaires</li> <li>• Renforcement des capacités techniques et pédagogiques des institutions de formation; harmonisation des supports de collecte et de traitement de données, ainsi que la diffusion des informations sanitaires</li> </ul>
<p><b>PRIORITÉ STRATÉGIQUE 2:</b> Santé génésique et santé de la mère, du nouveau-né, de l'enfant et de l'adolescent</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appui à la planification, la qualité et l'accessibilité des soins à la mère, au nouveau-né, à l'enfant et à l'adolescent, ainsi que dans le cadre de la santé génésique globale</li> </ul>
<p><b>PRIORITÉ STRATÉGIQUE 3:</b> Santé et environnement</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appui à l'élaboration et la mise en oeuvre d'interventions dans le domaine de la salubrité de l'environnement et de la sécurité sanitaire de l'eau et des aliments par la promotion, l'hygiène et l'assainissement de base;</li> <li>• Appui au plan de gestion des déchets biomédicaux</li> </ul>
<p><b>PRIORITÉ STRATÉGIQUE 4:</b> Lutte contre la maladie</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maladies transmissibles: Appui pour la mobilisation de ressources, la planification, la mise en oeuvre du suivi, l'évaluation de la performance et la surveillance (notamment VIH / hépatites, tuberculose, paludisme)</li> <li>• MNT : Appui à la prévention et prise en charge des maladies chroniques ; Appui à l'amélioration du cadre des soins de santé mentale</li> <li>• Maladies tropicales négligées : Appui à la surveillance épidémiologique, à la mise en oeuvre des campagnes de DMM et à la prise en charge des cas de MNT et de leurs complications.</li> <li>• Maladies à prévention vaccinale : Appui à la réglementation, la coordination et l'approvisionnement ; éradication de la poliomyélite</li> <li>• Appui à la gestion des interventions permettant de protéger davantage de personnes contre les maladies à tendance épidémique et pandémique grâce à une surveillance performante</li> <li>• Appui à la préparation et gestion des crises et des crises associées aux urgences; RSI</li> </ul>